

Mandat d'expert·e aux examens Aide en soins et accompagnement (ASA)

1 Mission et rôle de l'expert·e

Évaluer, conformément à la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et corrections des épreuves écrites) et à l'ordonnance de formation ASA, les prestations des candidat·es finalistes AFP ASA.

L'expert·e intervient, selon ses disponibilités, durant les mois d'avril à juin.

2 Profil

- Être au bénéfice d'un CFC d'ASSC, d'ASE, de GEI ou d'une formation équivalente ;
- Avoir 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine de la santé ou du travail social ;
- Avoir une expérience confirmée dans le suivi d'apprenti·e sur le terrain ;
- Être en emploi dans une institution vaudoise où évoluent les ASA ;
- Obtenir l'accord de son employeur ;
- Être formateur·trice en entreprise (FEE) représente un avantage certain pour l'exercice du mandat.

3 Rémunération et défraiements

Journée de formation	CHF 100.–
Expertise	CHF 150.– la demi-journée CHF 290.– la journée.
Déplacements	Formation et expertise : tarif CFF en 2 ^e classe TPI => CHF 0.70/km.
Frais de repas	CHF 20.–

4 Demande de renseignements

M^{me} Katya Gubbiotti, cheffe-experte – 079 862 17 24 – katya.gubbiotti@aoris.ch

5 Envoi des dossiers de candidature

Si vous correspondez au profil recherché et souhaitez postuler, veuillez compléter le formulaire de candidature : [téléchargez le formulaire de candidature](#) et l'adresser par e-mail à info@aoris.ch.

6 Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil défini, ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la cheffe-experte. Lorsque cette dernière et Aoris préavisent favorablement, les dossiers de candidature sont transmis à la DGEP pour nomination.